



Collectif Cistude
www.collectifcistude.org

5 Juillet 2023

Le collectif Cistude, association environnementale loi 1901, émet un avis défavorable à « l'arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts »

1. En ce qui concerne les petits prédateurs.

La destruction des petits prédateurs, fouine, belette, martre, renard n'a aucune justification valable du point de vue de la gestion des écosystèmes. D'innombrables études démontrent au contraire que ces prédateurs sont indispensables à la bonne santé des écosystèmes dont ils sont souvent les espèces « clé de voûte », régulant les phytophages et permettant ainsi le maintien des communautés végétales.

D'autre part, les élevages avicoles ou apicoles peuvent parfaitement se protéger des incursions des petits prédateurs sans les détruire.

Enfin, la régulation des campagnols et insectes ravageurs par ces petits prédateurs est certaine. Les détruire conduit les agriculteurs à utiliser toujours plus de produits phytosanitaires.

En fait, le classement de ces espèces dans la catégorie « nuisibles » n'a d'autre objectif que la protection des animaux d'élevage remis en liberté pour les besoins de la chasse. Or c'est justement cette pratique qui est contraire à une gestion rationnelle de la biodiversité.

2. En ce qui concerne les corvidés et les étourneaux.

La pratique consistant à raser les haies pour les besoins de l'agriculture industrielle intensive a fait disparaître les abris et habitats pour les petits prédateurs cités plus haut (1.), bien plus aptes que les chasseurs à exercer une pression constante sur ces oiseaux dès lors qu'ils peuvent se dissimuler à proximité de leur site de nourrissage. Le remembrement et l'évolution du parcellaire agricole sont directement responsables de leur prolifération.

En fait, ces oiseaux, remarquablement intelligents, ont développé des stratégies leur permettant de ne pas être impactés par les massacres qu'ils subissent, si bien que les populations restent stables.

Seul le retour à une agriculture raisonnée, avec un parcellaire plus morcelé et le rétablissement des fonctionnalités écosystémiques des parties non cultivées (haies, bois, rives de cours d'eau) permettrait de rétablir un équilibre entre proies et prédateurs.

Conclusion.

Le classement dans la catégorie « nuisibles » de ces animaux est absurde. Il relève d'une conception de notre rapport au vivant dépassée, voire archaïque. A la prise en compte de la complexité des écosystèmes, on substitue une approche binaire et manichéenne, les gentils et les méchants, les utiles et les nuisibles. C'est à la fois ridicule et contre-productif.